**2012**

**1ère édition !**

**Appel à projets**

**Economie**

**sociale et solidaire**

**Dossiers à déposer au plus tard**

**le 5 septembre 2012**

**SOMMAIRE**

**Page : 3 Appel à projets**

**Page : 10 Dossier de candidature**

**Page : 21 Attestation sur l’honneur**

**Présentation**

En Isère, l’Economie sociale et solidaire (ESS) représente 3 170 associations, 96 coopératives, 22 mutuelles et 4 fondations, employant plus de 37 600 salariés (dont 68% des emplois sont occupés par des femmes). Cela représente plus de 10 % de l’emploi salarié en Isère et en Rhône-Alpes, ce qui correspond à la moyenne nationale.

Afin d’accompagner le développement de ce secteur, le Département de l’Isère lance en 2012 un appel à projets « Economie sociale et solidaire » intitulé « consolidation de la performance économique des structures de l’ESS et émergence de l’innovation » sur l’ensemble des territoires Isérois.

Il s’agit d’un appel à projets mutualisé entre le Département de l’Isère, la Communauté d’agglomération Portes de l’Isère (CAPI) et la Communauté d’agglomération du Pays Voironnais (CAPV), deux communautés d’agglomération inscrites dans une politique de soutien de l’ESS.

La mise en œuvre d’un appel à projets Département-Intercommunalités, étant une première en France, constitue une démarche innovante.

**Le principe de l’appel à projets commun :**

Le Conseil général de l’Isère pourra accompagner les projets éligibles **sur l’ensemble des territoires Isérois.**

Les projets situés sur le périmètre de la CAPI ou de la CAPV pourront bénéficier d’une contribution supplémentaire de leur part.

 Cet appel à projets commun permettra :

* d’accroître l’efficacité du soutien financier aux structures de l’ESS
* de mobiliser d’autres partenaires, notamment La Chambre régionale de l’ESS Rhône-Alpes (CRESS RA) La MCAE Isère-Active

**Les objectifs partagés de l’appel à projets :**

Cet appel à projetsvise à *:*

* susciter l’émergence de nouveaux projets de création d’activité dans le secteur de l’ESS et favoriser ainsi l’expérimentation de formes innovantes d’activités économiques avec un fort ancrage territorial,
* aider à renforcer la performance économique des acteurs de l’ESS et consolider ainsi la viabilité économique des structures.

Les porteurs de projets bénéficieront d’un fonctionnement simplifié leur permettant de déposer leur dossier de candidature auprès d’un guichet unique, le Département de l’Isère.

**Le Département de l’Isère** a décidé de mettre en œuvre en 2012 une politique à dimension économiqueen faveur de l’ESS, pour affirmer son engagement dans un développement responsable, créateur d’activités.

Le Département de l’Isère accompagne déjà de nombreux organismes relevant de ce secteur au titre de ses différentes politiques publiques, principalement dans les champs associatifs. Il soutient ainsi près d’une centaine de structures relevant de l’insertion par l’activité économique via le budget départemental d’insertion (BDI).

La mise en place d’une politique dédiée à ce secteur s’inscrit dans une volonté d’accompagner l’émergence d’un nouveau modèle économique et social.

Cette politique se décline en un plan d’actions composé de deux axes d’intervention :

- accroitre la performance économique des structures de l’ESS

- consolider le rôle de l’ESS comme acteur de l’économie en Isère.

**La Communauté d’agglomération Portes de l’Isère**  s’est engagée depuis 2010 pour la construction d’une agglomération durable sur son territoire. La CAPI participe ainsi à la structuration d’une filière des éco-matériaux et de la construction durable autour d’un pôle national d’assemblages des solutions constructives innovantes. Plus largement l’ensemble des politiques de la CAPI est aujourd’hui tourné vers l’ambition d’un territoire exemplaire en matière de préservation des ressources, d’aménagement durable et d’innovation.

La CAPI souhaite intégrer les acteurs de l’Economie sociale et solidaire dans cette dynamique et s’associe au Département de l’Isère dans cet appel à projets en proposant aux porteurs de projet de son territoire un financement complémentaire thématisé sur les modes de vie durables. Dans le cadre de cet appel à projets, la CAPI pourra donc accompagner les projets ayant pour objectif la mise en œuvre de modes de vie plus durables sur son territoire.

**La Communauté d’agglomération du Pays Voironnais**,lors de l’élaboration de son nouveau projet de territoire adopté en octobre 2009, l’économie sociale et solidaire a été intégrée comme un des enjeux de confortement du statut de pôle d’équilibre du Pays Voironnais au sein de la RUG.

Cet enjeu prend en compte le développement des capacités économiques du territoire par un « accompagnement du tissu économique » et un développement équilibré de l’ensemble des sphères productives, « présentielles, ESS... ».

Un plan d’actions a été adopté par la collectivité en juillet 2011 autour de cinq axes :

* promouvoir une meilleure reconnaissance et lisibilité de l’ESS,
* soutenir les projets structurants d’intérêt communautaire,
* accompagner le secteur de l’ESS et faciliter l’accès à des dispositifs de droit commun,
* favoriser la structuration du secteur de l’ESS,
* favoriser l’émergence de nouvelles activités fondées sur l’innovation sociale.

**Conditions d’éligibilité**

 **A qui s’adresse cet appel à projets ?**

* Aux structures de l'économie sociale et solidaire **dont un établissement est en Isère**
* Aux structures d’insertion par l’activité économique

Lorsqu’il s’agit de structures d’insertion par l’activité économique, les projets doivent s’inscrire dans une démarche de conventionnement avec l’Etat, conformément au cadre régissant l’insertion par l’activité économique.

**Conditions**

Les projets présentés devront :

* traduire les valeurs et principes de l’ESS dans leur activité et dans leur gouvernance : lucrativité limitée, gestion démocratique, implication citoyenne, utilité économique, sociale et environnementale
* avoir une activité économique marchande dans le département
* avoir une viabilité économique et sociale pérenne
* avoir une existence juridique à la date du dépôt de dossier.

Les projets présentés par des structures d’insertion par l’activité économique existantes doivent viser une activité nouvelle, distincte de leur fonctionnement habituel, ou envisager un développement significatif de leurs activités, en vue d’augmenter le nombre de salariés en insertion ou les recrutements de personnes éloignées de l’emploi, ou développer leur chiffre d’affaire à moyen constant.

Le porteur de projet devra renseigner le dossier de demande de subvention qui permettra de présenter :

* le diagnostic de l’environnement économique et social motivant le projet
* les objectifs et les impacts de l’action, les bénéficiaires et les effets attendus
* les moyens de l’action et les compétences nécessaires à la réussite du projet.

L’aide accordée peut concerner plusieurs types de projets :

* préfiguration
* émergence
* consolidation et développement

Le financement sera attribué dans les limites autorisées par la loi selon les régimes juridiques en vigueur.

La subvention apportée sera considérée au regard du volume global des aides publiques accordées.

Le cumul de ces aides ne pourra excéder le seuil règlementaire selon la nature juridique de la structure.

L’organisme bénéficiaire s'engage à fournir un état récapitulatif des dépenses permettant de justifier de l’utilisation des fonds et de la réalisation du projet.

En cas de non-respect des obligations liées à la bonne gestion des fonds alloués :

* si le projet n’a pas été réalisé dans l’année suivant le versement de la subvention,
* si le projet n’a pas été réalisé dans sa totalité,
* si les sommes ont été utilisées dans un objectif autre que celui présenté dans le cadre du dossier de candidature,

alors le reversement de tout ou partie des fonds sera obligatoire.

**Dépenses éligibles et critères d’éligibilité des projets**

**Pour le Conseil général :**

**Dépenses éligibles des projets et modalités de financement :**

* études dont le financement n’est pris en compte par aucun des dispositifs existants

- projet nouveau et créateur d’emploi au sein de la structure (diversification, modernisation, développement …)

* essaimage territorial d’une activité existante
* aide au démarrage d’une nouvelle structure
* démarche commerciale nouvelle
* projets collectifs (mutualisation de ressources…)
* investissements (acquisition de matériels, amélioration de la gestion du process organisationnel …).

**Le Département de l’Isère** pourra abonder le projet par une subvention maximum de

50 % du budget prévisionnel d’investissement

50 % du budget prévisionnel de fonctionnement plafonnée à 10 000 €.

La structure bénéficiaire doit mentionner dans le dossier de candidature si elle perçoit une subvention du Département de l’Isère pour une autre action.

**Sont exclus les financements de postes d’insertion (**susceptibles d’être financés par ailleurs**).**

Les dossiers présentant une dimension partenariale, entre acteurs de l’ESS, seront étudiés avec attention.

**Critères d’éligibilité des projets**

* caractère novateur des actions proposées
* pérennité des projets
* créations de valeur économique et d’emplois
* ancrage territorial
* démarche collective des acteurs de l’ESS

**Pour la CAPI**

**Dépenses éligibles des projets et modalités de financement :**

Les dépenses éligibles sont les mêmes que celles éligibles pour le soutien du Département de l’Isère.

**La CAPI** pourra abonder le projet à hauteur maximum de de 3 000 €.

**Critères d’éligibilité des projets :**

* Les porteurs de projet devront avoir leur siège sur le territoire ou y mettre en œuvre le projet accompagné.

Liste des communes de la CAPI :

Badinières, Bourgoin-Jallieu, Chèzeneuve, Crachier, Domarin, Ecloses, Four, La Verpillière, Les Eparres, L’Isle d’Abeau, Maubec, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Saint-Alban-de-Roche, Saint-Quentin-Fallavier, Saint Savin, Satolas-et-Bonce, Sérézin de la Tour, Vaulx-Milieu et Villefontaine.

* Les projets devront être compatibles et innovants sur les différents volets du développement durable : environnement, social, économie et gouvernance (cf. grille d’évaluation présentée en annexe) :
* développement durable : intégration des différentes facettes du (70%) 🡪 cf. grille développement durable
* innovation (30%) : le caractère innovant des projets sera évalué au regard de l’existence de projets similaires sur le territoire de la CAPI, du Département de l’Isère ou de la Région Rhône Alpes.

**Pour la CAPV**

**Dépenses éligibles des projets et modalités de financement :**

Les dépenses éligibles sont les mêmes que celles éligibles pour le soutien du Département de l’Isère.

**La CAPV** pourra abonder le projet pour les dépenses d’investissement (le budget de l’action, les taux et plafond seront précisés ultérieurement).

**Critères d’éligibilité des projets :**

* Les porteurs de projet devront avoir leur siège sur le territoire ou y mettre en œuvre le projet accompagné
* Le projet retenu devra être en cohérence par apport au plan d’action adopté par la CAPV.

Liste des communes de la CAPV :

Bilieu, Charnècles, Charancieu, Charavines, Chirens, Coublevie, La Bâtie-Divisin, la Buisse, La Murette, Le Pin, Massieu , Merlas, Moirans, Montferrat, Paladru, Pommiers-la-Placette, Réaumont, Rives, Saint-Aupre, St Blaise du Buis, St Bueil, St Cassien, St Etienne de Crossey, St Geoire en Valdaine, St Jean de Moirans, St Julien de Ratz, St Nicolas de Macherin, St Sulpice des Rivoires, Tullins, Velanne, Voiron, Voissant, Voreppe et Vourey.

* Les critères d’éligibilité des projets sont identiques à ceux du Département de l’Isère.

**Communication**

La structure s’engage à faire mention de la participation sur tout support de communication et dans ses rapports avec les médias :

* du Département de l’Isère, en respectant la charte graphique du Département
* de la CAPI, pour les projets éligibles sur le territoire de la CAPI
* de la CAPV, pour les projets éligibles sur le territoire de la CAPV.

**Planning de l’appel à projets**

**Cet appel à projets débute au mois de juin 2012. Les candidats doivent déposer leur dossier avant le 05 septembre 2012.**

**Instruction des dossiers**

1) Les dossiers seront étudiés par un comité composé de représentants des collectivités porteuses de l’appel à projets et des acteurs de l’ESS invités, assistés par des personnes qualifiées.

2) Les dossiers seront soumis aux instances délibérantes des collectivités locales.

**Retrouvez l’appel à projets**

**Economie sociale et solidaire**

**Sur le site du Conseil général :**

[**www.isere.fr**](http://www.isere.fr)

**Sur le site de la CAPI :**

[**www.capi-agglo.fr**](http://www.capi-agglo.fr)

**Sur le site de la CAPV : www.paysvoironnais.com**

sur le site du Conseil général de l’Isère : [www.isere.fr](http://www.isere.fr)

sur le site de la CAPI : www.capi-agglo.fr

sur le site de la CAPV : www.paysvoironnais.com

**Dossier de candidature**

**à l’appel à projets**

**Economie sociale et solidaire**

**Contacts :**

**Conseil général de l‘Isère :**

Direction de l’aménagement des territoires

Service de l’économie et de l’agriculture

Isabelle Metert : 04 76 00 64 35 i.metert@cg38.fr

Christine Bosch-Franchino 04 76 00 33 24 c.bosch@cg38.fr

**Communauté d’agglomération Portes de l’Isère (CAPI) pour les projets ressortant du territoire de la CAPI :**

Développement économique

Hugo Nivoix : 04.74.27.69.13 hnivoix@capi38.fr

**Communauté d’agglomération du Pays voironnais (CAPV)** **pour les projets ressortant du territoire de la CAPV :**

Service économie

Sylvie Billès : 04 76 27 94 25 sylvie.billes@paysvoironnais.com

Le dossier de réponse à l’appel à projets, disponible ci-après, est à retourner avant le **05 septembre 2012**

**selon 2 possibilités :**

**soit sous format numérique aux adresses suivantes :**

**- i.metert@cg38.fr**

**- c.bosch@cg38.fr**

**soit par courrier en recommandé avec accusé de réception à l’adresse suivante :**

**Conseil Général de l’Isère**

Direction de l’aménagement du territoire

Service de l’économie et de l’agriculture

7 rue Fantin Latour

38000 Grenoble

**1 - PRESENTATION DE L’ORGANISME PORTEUR DU PROJET**

**Identification de l’organisme**

Nom de l’organisme :

Sigle :

Adresse du siège social :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Site internet :

Statut juridique :  Association loi 1901  Coopérative / SCOP

  Mutuelle  Autre organisme privé à but non lucratif

N° SIREN / SIRET :

Code APE :

Date de création :

Date et n° de déclaration en Préfecture :

Date de publication au Journal Officiel ou date d’immatriculation :

Organisme reconnu d’utilité publique oui non

Organisme assujetti à la TVA ? oui non

**1.2 Membres dirigeants de l’ORGANISME (bureau, conseil d’administration …) :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Fonction** | **Nom et prénom** | **N° de téléphone** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**RESPONSABLE DE LA STRUCTURE ET DU PROJET PRESENTE**

**Coordonnées du responsable légal de l’organisme :**

Nom et prénom :

Qualité au sein de la structure :

Téléphone :

E-mail :

**Coordonnées de la personne chargée du présent dossier** (si différent du responsable légal de l’organisme):

Nom et prénom:

Qualité au sein de la structure :

Téléphone :

E-mail :

**Informations complémentaires :**

*Pour les associations :*

Nombre d’adhérents au 31 décembre 2011 :

Nombre de bénévoles :

*Pour tous les organismes :*

Nombre de salariés équivalent temps plein :

Nombre de salariés en CDI : dont en temps partiel

Nombre de salariés en CDD : dont en temps partiel

**BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE**

Exercice 2012 (à joindre)

Dépenses de fonctionnement :

Dépenses d’investissement :

Subventions publiques (à détailler) :

Avez-vous déjà sollicité une aide

- du Conseil général ? oui ❑ non ❑

- de la CAPI oui ❑ non ❑

- de la CAPV oui ❑ non ❑

- si oui, l’avez-vous obtenue ? oui ❑ non ❑

Préciser pour quelle action et le montant :

**1.3 Présentation de l’activité de la structure**

Objet :

|  |
| --- |
|  |

**2 - Présentation dU PROJET**

**Intitulé :**

**Domaine d’activité :**

**Description du projet, enjeux, besoins**

|  |
| --- |
|  |

**Description du projet : produits et/ou services, marchés, clients**

|  |
| --- |
|  |

**Quel est le public cible auquel est prioritairement destiné le projet ?**

|  |
| --- |
|  |

**2.1 Diagnostic initial de l’action**

A quelle problématique répond le projet sur votre territoire ?

Le public à qui s’adresse l’action est-il impliqué dans la démarche ?

|  |
| --- |
|  |

**2.2 Identification des objectifs et des impacts de l’action**

Quels sont les objectifs de votre projet ?

Préciser les impacts du projet attendus

Préciser les impacts du projet en termes de création d’emplois

Créations d’emplois ? si oui pour quel public ? quelles natures de contrats ?

Préciser le public visé par l’action.

|  |
| --- |
|  |

Quel est l’impact du projet en termes de d’utilité sociale (mixité, réduction de l’exclusion …) ?

Préciser si votre projet renforce les liens sociaux et/ou favorise la mixité sociale.

|  |
| --- |
|  |

**Quelle est la zone géographique** ou territoire de réalisation (quartier, commune, canton, EPCI)

|  |
| --- |
|  |

**L’ancrage territorial du projet :** comment ce projet s’articule-t-il avec les acteurs du territoire ?

|  |
| --- |
|  |

**3 - moyens ET MODALITES du projet**

S’agit-il d’un projet nouveau pour la structure ? oui ❑ non ❑

Quels moyens sont mis en œuvre pour pérenniser l’action ?

|  |
| --- |
|  |

Quelles sont les ressources requises (non exclusivement financières) :

- internes :

- externes (partenaires, prestataires …) :

|  |
| --- |
|  |

Quelles sont les actions mises en place dans le cadre du projet ?

|  |
| --- |
|  |

Quels sont les acteurs / partenaires qui seront impliqués dans la conception ou la réalisation du projet ?

(structures partenaires, les parties prenantes du projet, les usagers … )

|  |
| --- |
|  |

Quel est le plan d’actions ?

Quel est le calendrier des actions menées dans le cadre du projet : durée, période de réalisation, temps forts

|  |
| --- |
|  |

Le projet prévoit-il un suivi et une évaluation ?

|  |
| --- |
|  |

 En quoi ce projet est-il innovant ?

|  |
| --- |
|  |

Ce projet est-il «éco-responsable» ? oui non

Si oui : sous quels aspects les actions menées sont-elles respectueuses de l’environnement ?

Quels sont les moyens mis en œuvre pour y parvenir ?

|  |
| --- |
|  |

**BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET : fonctionnement et investissement**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **DEPENSES** | **MONTANT****EN EUROS** | **RECETTES** | **MONTANT** **EN EUROS** |
| Fonctionnement :**Charges spécifiques à l'action**  |  | **Ressources propres** |  |
| Achats |  |  |  |
| Prestations de services |  | **Financement sollicité auprès du Conseil général de l’Isère****Financement sollicité auprès d’un EPCI** |  |
| Matières et fournitures |  |
|  |  |  |  |
| **Services extérieurs** |  | État  |  |
| Locations |  |
| Entretien |  |  |  |
| Assurances |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Autres services extérieurs** |  | Région |  |
| Honoraires |  |  |  |
| Publicité |  |   |  |
| Déplacements, missions |  |  |  |
| **Charges de personnel** |  | Communes |  |
| Salaires et charges |  | Organismes sociauxFonds européens |  |
|  ***Sous total F****onctionnement :* |  |  |  |
|  |  | Autres recettes attendues (préciser) : |  |
|  |  | ***Sous total F****onctionnement :* |  |
| Frais généraux |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Investissement :****Détails des postes*****Sous total Investissements :*** |  | Autofinancement, Emprunt Subventions par partenaires***Sous total Investissements*** |  |
|  |  |  |  |
| **Coût total du projet** |  | **Total des recettes** |  |
| **Informations complémentaires** |  |  |  |
|  |  |  |  |
| *Contributions volontaires en nature* |  | *Contributions volontaires en nature* |  |
|  |  |  |  |
| *Bénévolat* |  € | *Bénévolat* |  € |
| *Prestations en nature* |  € | *Prestations en nature* |  € |
| *Dons en nature* |  € | *Dons en nature* |  € |
|  |  |  |  |

**ATTESTATION SUR L’HONNEUR**

Je soussigné(e) (nom et prénom)

Présidente(e) de l’organisme

* Certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
* Certifie exacts les renseignements administratifs et financiers fournis
* S’engage à :

- Satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l’attribution éventuelle d’une subvention,

- Justifier de l’emploi des fonds accordés,

- Produire les budgets, les comptes, le compte-rendu financier pour les subventions affectées ainsi que le compte-rendu d’activité,

- Ne pas procéder au reversement total ou partiel à des tiers de la subvention attribuée,

- Reverser au Département et EPCI les sommes non utilisées conformément à leur affectation.

Fait, le à

Le Président,

Cachet de l’organisme

**LISTE DES PIECES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE**

**Pour les associations :**

* Statuts de l’Association
* Récépissé de déclaration en Préfecture
* Copie de la publication des statuts au Journal Officiel
* Modification des statuts avec déclaration en Préfecture et, pour tout changement d’intitulé, d’objet et de siège social, copie de la publication au Journal Officiel
* Composition de l’Assemblée Générale, du Conseil d’Administration, du bureau et de leurs fonctions électives
* Budget détaillé (recettes et dépenses) de l’association
* Bilan, compte de résultat et annexe du dernier exercice connu.
* (Certifiés par le Commissaire aux comptes ou, à défaut, par le Président)
* Compte-rendu de l’activité de l’année écoulée
* Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale
* Relevé d’identité bancaire ou postal, libellé aux nom et adresse de l’organisme

**Pour les autres personnes morales :**

Les pièces à fournir sont essentiellement identiques à celles demandée aux associations (cf ci-dessus). Remplacer les éléments concernant spécifiquement la déclaration des associations par les documents relatifs aux entreprises (SCOP,SARL, SA…) :

 Statuts de la société

 K bis de moins de trois mois

 Plaquette de présentation, le cas échéant

Le dossier de candidature doit être signé par le représentant légal de la structure.

 Si ce n’est pas le cas, merci de joindre le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

**Partie reservee A LA CAPI**

**pour les projets ressortant du territoire de la CAPI :**

**Grille d’évaluation**:

Pour chacune des questions ci dessous, indiquer l’appréciation (TN = très négatif, N = négatif, A = aucun effet, P = Positif, TP = Très Positif, HS = Hors sujet) et donner quelques explications.

Certaines questions ont été développées précédemment, et ne nécessitent pas de nouvelles réponses.

|  |
| --- |
| **Evaluation du développement durable dans les projets** |
|  | **Questions**  | **Appréciation** | **Explications**  |
| **ECONOMIE** | 1 - Le projet permet-il le maintien ou la création d'emplois ou d’activités ? |  | Ne pas remplir. Réponse déjà apportée dans le dossier de candidature à la page 18 |
| 2 - Le projet utilise-t-il des modes de production et/ou de consommation responsables ? |  |  |
| 3 - Le projet peut-il contribuer à une plus value locale en termes d'attractivité, d'image du territoire? |  |  |
| 4 - Autre |  |  |
|  |  |  |
| **SOCIAL** | 5 - Le projet permet-il de créer ou renforcer les liens sociaux et la mixité sociale ? |  | Ne pas remplir. Réponse déjà apportée dans le dossier de candidature à la page 19 |
| 6 - Le projet permet-il une réduction des exclusions ? |  | Ne pas remplir. Réponse déjà apportée dans le dossier de candidature à la page 19 |
| 7 - Le projet améliore-t-il le niveau de qualification et les compétences ? |  |  |
| 8 - Le projet prend-t-il en compte la solidarité entre territoires (locaux, pays du Sud,…) ? |  |  |
| 9 - Autre |  |  |
|  |  |  |
| **ENVIRONNEMENT** | 10 - Le projet permet-il de limiter les consommations d'énergie ou les émissions de gaz à effet de serre? |  |  |
| 11 - Le projet participe-t-il à la préservation de l’environnement (air, eau, milieux naturels) |  |  |
| 12 - Le projet prévoit-il une meilleure utilisation ou diminution des déchets ? |  |  |
| 13 - Le projet participe-t-il à une plus grande utilisation des modes doux sur le territoire |  |  |
| 14 - Autre |  |  |
|  |  |  |
| **GOUVERNANCE**  | 15 - Le projet répond-t-il à une demande, à un besoin ? |   | Ne pas remplir. Réponse déjà apportée dans le dossier de candidature à la page 19 |
| 16 - Le projet implique-t-il des acteurs territoriaux et/ou la population ? |   | Ne pas remplir. Réponse déjà apportée dans le dossier de candidature à la page 20 |
| 17 - Le projet implique-t-il plusieurs partenaires? |   |  Ne pas remplir. Réponse déjà apportée dans le dossier de candidature à la page 20 |
| 18 - Le projet prévoit-il un suivi et une évaluation ? |   |  Ne pas remplir. Réponse déjà apportée dans le dossier de candidature à la page 21 |
| 19 - Le projet permet-il de sensibiliser et éduquer au développement durable ? |   |   |
| 20 - Autre |  |  |
|  |  |  |